

16 FEB 1967

Jel

Exposé du Ministre belge des Affaires Etrangères,
le 15 février 1967.

Nous nous trouvons devant la résolution prise par le Conseil Atlantique, le 17 décembre dernier; elle nous commande deux devoirs :

- 1) l'analyse des événements politiques survenus depuis la signature du Traité, en vue de déterminer leur influence sur les relations internationales, et sur l'Alliance elle-même;
- 2) sur la base de cette analyse, la description des tâches futures de l'Alliance, et les mesures à prendre pour y faire face afin de renforcer l'Alliance en tant qu'élément d'une paix durable.

Pour effectuer cette double étude, les directives du Conseil sont :

- a) qu'il faut les mener à un niveau politique élevé;
- b) en recourant aux méthodes les plus appropriées à l'exécution du mandat.

x

x

x

Réunis pour assurer la mise en oeuvre du mandat,
je voudrais me permettre trois remarques préliminaires :

./...

1. C'était déjà un trait de sagesse, dans le chef des auteurs du Pacte Atlantique, d'imposer, qu'après vingt ans, chaque membre de l'Alliance ait à réfléchir sur les motifs d'une adhésion continuée; mais c'est un fait plus remarquable encore - et sans doute unique dans l'histoire des alliances - que l'unanimité de ses membres ait décidé, le 17 décembre dernier, de mener cette réflexion en commun, d'apprécier, à quinze, les étapes parcourues, afin d'y ajouter pour l'avenir, des objectifs communs. Il y a dans cette double démarche d'"aggiornamento", celle d'il y a vingt ans et plus encore celle d'aujourd'hui, un signe de progrès pour les institutions internationales: elles doivent régulièrement se re-penser pour s'ajuster aux circonstances.

2. Quoiqu'elle ait pris, en décembre dernier, des initiatives, la Belgique n'a pas cru devoir déposer de document de travail, dans la matière actuelle, avant la présente réunion. Nous avons, comme chaque délégation, rédigé pour notre réflexion préparatoire, des notes privées; elles n'ont servi qu'à nos conversations et pour préciser notre pensée; nous nous excusons de n'avoir pu, comme en décembre, soumettre nos idées à la majorité des gouvernements; c'est pourquoi, aujourd'hui, nous avons préféré apporter verbalement nos suggestions. Nous veillerons, bien entendu, à communiquer par écrit ce que je vais dire, si les autres délégations y trouvent quelque intérêt.

Au surplus, notre proposition sera simple; de pure procédure; elle visera à exécuter scrupuleusement le mandat reçu sans nous amener à prendre quelque décision que ce soit qui touche pour le moment au fond politique du sujet.

x

x

x

./...

Voici comment nous voyons la mise en oeuvre du mandat.

1° distinguer dans son exécution ~~deux~~ phases :

- la première phase serait consacrée à l'analyse des faits;

- la deuxième phase aurait pour mission de dégager les orientations, objectifs et méthodes inspirées par l'analyse des faits. Entretemps, et conformément au prescrit de la résolution, le rapport intérimaire serait soumis aux Ministres, lors de la session du Conseil de juin prochain, afin qu'ils puissent tirer, s'il échet, les conclusions de la première phase et orienter les travaux de la seconde;

Il va de soi qu'on ne saurait "tirer au cordeau" la ligne de démarcation entre les deux phases, ni la situer exactement au mois de juin!

2° les travaux de ces deux phases seraient confiés, sous la présidence du Secrétaire Général, à un groupe de travail et de consultation, évidemment temporaire, où chaque pays déléguerait "à un niveau politique élevé" les personnalités de son choix : ce sont les termes mêmes de la résolution.

Notre proposition ne concerne donc que la méthode.
Je vais en reprendre chaque élément.

./...

PREMIERE PHASE.

Comme la Délégation Permanente du Royaume-Uni l'a judicieusement souligné dans une note, la première phase ne peut évidemment consister en une étude historique, donc rétrospective. Il s'agit au contraire d'une analyse des situations actuelles, dans leurs éléments les plus caractéristiques, comparés aux circonstances politiques ayant prévalu lors de la signature du Traité.

Il faut procéder d'abord à l'inventaire et à l'analyse de ces événements et situations nouvelles et remarquables qui concernent l'Alliance, avant d'en tirer, si possible, des conclusions communes.

Chacun pourrait fournir dès maintenant sa propre liste d'événements caractéristiques mais il appartiendra au groupe de travail de l'arrêter. Selon nous, il serait sans doute difficile de passer à côté des analyses suivantes :

- 1) La sécurité collective mondiale a-t-elle progressé ?
Rôle des accords régionaux.
- 2) Le développement et l'évolution du bloc communiste.
L'arrêt de l'expansion communiste à l'ouest.
L'extension à l'est et l'insécurité asiatique.
- 3) Le développement et l'évolution du monde atlantique et la solidification européenne occidentale.
- 4) L'évolution du tiers-monde et la prise de conscience du problème du sous-développement; la fin des empires coloniaux; les responsabilités sociales des peuples atlantiques.

Déjà, dans une note d'un intérêt considérable, Monsieur le Secrétaire Général a suggéré nombre d'autres points, susceptibles d'analyse et il n'est pas douteux qu'à son inspiration le groupe de travail veuille également étudier des événements internes à l'Alliance, tels que :

- l'état des relations entre ses membres;
- les relations de l'Alliance avec les Parlements;
- l'Alliance dans ses relations avec l'opinion publique.

DEUXIEME PHASE.

Une fois dégagé des lignes générales résultant principalement mais non exclusivement des analyses de la première phase des travaux, le groupe aurait à mettre en oeuvre le troisième paragraphe de la résolution :

- les tâches futures de l'Alliance,
- le renforcement de l'Alliance en tant qu'élément de paix durable,
- le perfectionnement des consultations atlantiques au sein de l'Alliance, y compris entre partenaires européens.

C'est là, selon notre espoir, que serait étudiée notamment l'idée que nous avons exprimée comme ceci en décembre dernier : "peut-être sera-t-il possible de donner à l'idée européenne une consistance au sein de notre Alliance, sans attendre que soient créées les institutions politiques européennes qui demeurent notre ferme objectif".

LE GROUPE DE CONSULTATION

Nous voudrions nous référer ici à la proposition formulée par Monsieur le Secrétaire Général.

- 1- Un groupe de consultation et d'étude serait constitué aussitôt et composé des membres que chaque gouvernement, s'il le désire, y désignerait.
- 2.- Le groupe serait présidé par Monsieur le Secrétaire Général ; le Secrétariat Général en assurerait le secrétariat ; celui-ci comme les délégations nationales servant de soutien aux membres nationaux du groupe, seraient, si nécessaire, renforcés.
- 3.- Il s'agirait d'un groupe d'études dont les membres recevraient leurs instructions de leur gouvernement. Le groupe chercherait dans le travail en commun, son homogénéité ; il disposerait d'une certaine souplesse d'action ; il ne rédigerait pas de verbatim ; il serait libre de sa propre approche des problèmes, et, s'il le fallait, il pourrait faire apparaître dans ses rapports, la diversité des interprétations des événements. Il aurait pour mission de préparer les options à prendre par le Conseil Ministériel.
- 4.- En tant que groupe de travail, il n'identifierait pas ses méthodes ni sa discipline, avec celles d'une instance de décision ; c'est pourquoi, même s'il était composé en totalité ou en grande majorité, des Représentants Permanents, il ne se confondrait donc pas avec les réunions du Conseil des Représentants Permanents. Afin d'indiquer une référence quant à la souplesse d'action, le groupe pourrait s'inspirer, s'il le désirait, de la méthode des comités MacNamara.

5.- Le Groupe établirait sa propre procédure. Il pourrait, si nécessaire, créer des sous-groupes, convoquer des personnalités, charger des institutions spécialisées, d'études particulières.

Le Groupe tiendrait, environ toutes les six semaines, des sessions relativement longues, de quatre ou cinq jours.

Nous avons, dans notre proposition, suivi pas à pas la résolution du 17 décembre. L'expérience de Messieurs les Représentants Permanents aidera aujourd'hui à ajuster la méthode que nous préconisons.

Paris, le 15 février 1967.